

Energie : Sorégies compense la fin du bouclier tarifaire en électricité et gaz

lundi 27 mai 2024, par [lpe](#)

Depuis près de 100 ans, le Groupe Sorégies fournit du gaz et de l'électricité à ses 150.000 clients résidentiels et professionnels de la Vienne. Face à la décision du gouvernement de mettre un terme au bouclier tarifaire, le producteur-fournisseur local réagit pour protéger le pouvoir d'achat de ses clients. C'est dans ce contexte que Sorégies met en place un dispositif exceptionnel de compensation financière à hauteur de 7,5 millions d'euros pour alléger les factures de ses clients en offres de marché. Une nouvelle illustration de la valeur créée par son modèle de boucle locale d'énergie.

Des hausses successives des prix du gaz et de l'électricité

En janvier dernier, le gouvernement a annoncé la fin progressive d'ici 2025 du bouclier tarifaire. Mis en place en 2022 pendant la crise énergétique, il a permis de protéger le pouvoir d'achat des Français en palliant l'augmentation des prix de l'énergie. Cette décision s'est traduit ces dernières semaines par une augmentation des taxes sur l'énergie. Depuis le 1er janvier 2024, l'accise sur le gaz est passée de 8,37 €/MWh à 16,37 €/MWh et celle sur l'électricité a augmenté au 1er février 2024 passant de 1€ /MWh à 21 €/MWh.

Pour les clients Sorégies, ces hausses de la fiscalité se traduisent concrètement par une hausse d'environ 100€ sur leur facture annuelle en électricité comme en gaz.

La réponse concrète de Sorégies : 7,5 millions d'euros reversés à ses clients

Engagé pour protéger le pouvoir d'achat de ses clients, le Groupe Sorégies met en place une série de compensations financières pour ses clients résidentiels et petits professionnels, automatiquement appliquées sur les factures dès le 1er mai 2024.

Une décision qui illustre à double titre la raison d'être du groupe :

- rendre la transition énergie-climat accessible à tous grâce à son modèle de boucle locale d'énergie : Sorégies produit des énergies renouvelables, les distribue et les commercialise en direct à ses clients de la Vienne à travers plusieurs offres de fourniture et de services en circuits courts ;
- redistribuer à son territoire d'origine la valeur générée par ses activités, en cohérence avec son modèle économique d'intérêt général territorial.

Pour l'électricité :

Le Groupe applique deux remises pour compenser la hausse de l'accise sur l'électricité (aussi appelée TICFE) sur les contrats d'électricité en offres de marché Idea et 100% Poitou'Vert : dès le 15 avril 2024, les tarifs électricité, quelle que soit l'offre choisie, baisseront à -8% par rapport au TRVe contre -6% aujourd'hui, et chaque client bénéficiera de 6 mois d'abonnement offerts dès le 1er mai 2024.

Pour le gaz :

Le Groupe s'engage également avec deux mesures concrètes : 3 mois d'abonnement offerts et la non-répercussion sur les factures de 2024 de la hausse des tarifs de transport et de distribution du gaz. C'est l'Etat qui fixe ces tarifs : l'augmentation à venir des prix d'acheminement s'explique par le besoin de financer les investissements dans les réseaux de gaz, qu'il faut à la fois continuer à entretenir et préparer à accueillir de plus en plus de gaz vert. Face à l'augmentation de ces coûts fixes, le nombre de

consommateurs redevables de ces tarifs d'utilisation des réseaux de gaz diminue, en accord avec les objectifs de transition énergétique de la France.

Concrètement, ces dispositions permettront à chaque client Sorégies, en offres de marché électricité ou gaz, de bénéficier de la compensation intégrale de la fin progressive du bouclier tarifaire en 2024, à hauteur de 100 euros en moyenne pour chaque énergie (Le montant exact des compensations varie en fonction du profil de consommation et de la puissance installée de chaque client).

Frédéric Bouvier, Président du directoire du Groupe Sorégies, déclare : *“En compensant intégralement la fin progressive du bouclier tarifaire en 2024, Sorégies est fidèle à sa raison d’être et à ses valeurs : rendre la transition énergie-climat accessible à tous, dans une démarche d’intérêt général sur notre territoire. Notre modèle intégré de producteur et fournisseur d’énergies renouvelables nous permet une fois de plus de protéger le pouvoir d’achat de nos clients.”*

À propos du Groupe Sorégies : Sorégies est un groupe d'entreprises locales d'énergie. Energéticien intégré de référence, présent sur toute la chaîne de valeur de l'énergie, l'entreprise se diversifie et innove pour durablement rapprocher production et consommation d'énergie, et offrir à ses clients une énergie locale et citoyenne. Le Groupe Sorégies, c'est aujourd'hui un producteur, un fournisseur et un distributeur d'énergies renouvelables, d'électricité et de gaz mais aussi de services numériques pour le monde de l'énergie. C'est aussi plus de 260 centrales éoliennes, photovoltaïques, hydroélectriques et biomasse dans l'Hexagone, et un portefeuille de producteurs d'énergies renouvelables de plus d'1,5 TWh. C'est enfin un partenaire des territoires qui accompagne les collectivités dans leur transition environnementale : efficacité énergétique, éclairage public et mobilité décarbonée. Classée 1ère ETI de Nouvelle-Aquitaine, le Groupe Sorégies a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros et compte 460 collaborateurs. Dans le cadre de son plan stratégique, l'entreprise accélère ses investissements à hauteur d'1 milliard d'euros d'ici 2030 pour rendre la transition énergie-climat accessible à tous.

Restez en veille sur l'actualité avec notre magazine trimestriel :

<https://boutique.lepetiteconomiste.com>